

## Jean-Luc Mélenchon dénonce les pratiques de Quotidien devant le tribunal



Avec Atlantico  
Rédaction

Le leader de la France Insoumise a attaqué l'émission "Quotidien" devant le tribunal de Bobigny. Le parquet a requis trois mois de prison avec sursis et 8.000 euros d'amende contre Jean-Luc Mélenchon ce vendredi.

Jean-Luc Mélenchon s'en est pris aux médias.

*"Il n'y aurait pas eu de procès s'il n'y avait pas eu les images de Quotidien. (...) Les gens ne se plaignent que parce qu'ils se sont vus à la télévision dans une situation qu'ils trouvaient humiliante. S'il n'y avait pas eu ces images, il n'y aurait pas eu d'humiliation. S'il n'y avait pas eu ces images, il n'y aurait pas eu de procès".*

Jean-Luc Mélenchon a critiqué Quotidien, "une émission de divertissement" selon lui.

Alexis Corbière a également pointé du doigt le rôle de l'émission et l'exploitation des images tournées lors de la perquisition menée dans les locaux de La France Insoumise :

*"Il y a un acteur présent depuis le début, c'est l'émission "Quotidien". La manière dont elle a répété et répété ces images. Et c'est la raison d'ailleurs du trouble des policiers. Peut-être que les policiers auraient dû porter plainte contre le fait que leur visage n'a pas été flouté. C'est la médiatisation répétée, des gros plans sur certains, qui a posé problème".*

